Procedure file

Informations de base

INI - Procédure d'initiative	2007/2021(INI)	Procédure terminée
Travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP/UE en 2006 Sujet 8.40.13 Institutions ACP-UE		

Acteurs principaux

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	DEVE Développement		21/03/2006
		ALDE CORNILLET Thierry	
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Développement	MICHEL Louis	

Evénements clés

12/02/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/05/2007	Vote en commission		Résumé
29/05/2007	Dépôt du rapport de la commission	A6-0208/2007	
19/06/2007	Débat en plénière		
20/06/2007	Résultat du vote au parlement		
20/06/2007	Décision du Parlement	T6-0275/2007	Résumé
20/06/2007	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2007/2021(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	DEVE/6/45375

Portail de documentation

Projet de rapport de la commission		PE386.297	17/04/2007	EP	
Amendements déposés en commission		PE388.592	07/05/2007	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0208/2007	29/05/2007	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0275/2007	20/06/2007	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2007)3798/2	18/07/2007	EC	

Travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP/UE en 2006

La commission du Développement a adopté à l?unanimité, le rapport d?initiative de M. Thierry CORNILLET (ALDE, FR) sur les travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE en 2006. Ce faisant, les députés se sont félicité de ce que l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE (APP) ait offert le cadre pour un dialogue ouvert, démocratique et approfondi en 2006 sur la négociation de futurs accords de partenariat économique entre l'UE et les ACP et de l'engagement pris par le commissaire en charge du développement et de l'aide humanitaire (à Bridgetown) de soumettre les documents stratégiques nationaux et régionaux pour les pays ACP (dans le cadre de l?ICD 2008-2013), à l'examen démocratique des parlements locaux. Constatant toutefois que cette démarche n'était toujours pas en vigueur, les députés ont invité la Commission à concrétiser au plus vite cet engagement et à associer tant les parlements nationaux des ACP que la société civile, à la programmation, à la mise en ?uvre et au contrôle des documents stratégiques nationaux de l?ICD. Le même contrôle parlementaire devrait être prévu pour ce qui concerne la programmation du Fonds européen de développement (FED).

Se réjouissant du caractère de plus en plus parlementaire de l'APP, les députés se félicitent de ce que l'APP ait décidé de se saisir des questions de migration (via, entre autre, l'organisation d'un atelier lors de la session de Vienne ou de l'envoi d'une mission d'étude et d'information à Malte et en Espagne en 2006). Ils encouragent l'APP à poursuivre sa réflexion en la matière et à formuler des propositions concrètes.

Sa contribution est également attendue en matière de développement des pays d'origine et de lutte contre la traite des êtres humains.

Fonctionnement politique de l?APP : si les députés se réjouissent de l'adoption d'une résolution sur la situation au Soudan lors de la session de Vienne, ils regrettent vivement l'utilisation du vote par collèges séparés qui a conduit au rejet de la résolution sur l'Afrique de l'Est (à Bridgetown) alors qu'une majorité s?était dégagée en faveur du texte de la résolution. Ils demandent dès lors aux parties d?éviter le recours aux votes par collèges séparés de manière à favoriser un sentiment de solidarité et de cohésion au sein de l'APP.

Dialogue panafricain et caisse de résonnance pour de multiples débats : les députés invitent l'APP à poursuivre et à approfondir le dialogue avec le Parlement panafricain, en particulier sur les questions de paix et de sécurité. L'APP est ainsi encouragée à réfléchir à l'avenir de la coopération ACP-UE, en tenant compte du nouveau contexte de la création de l'Union africaine (UA) et du Parlement panafricain. Les assemblées parlementaires sous-régionales au sein du groupe ACP sont également appelées à établir un dialogue avec le Parlement européen, dans le cadre institutionnel prévu par l'accord de Cotonou.

Parallèlement, l'APP est appelée à renforcer le rôle de sa commission des affaires politiques afin d'en faire un véritable forum de prévention et de résolution des conflits, dans le cadre du partenariat ACP-UE.

De la même manière, les députés se réjouissent que l?APP agisse comme une caisse de résonnance de certains débats fondamentaux tels que ceux qui ont eu lieu au cours de la 11ème Session de Vienne. Les ateliers portaient en particulier sur :

- la migration et l'intégration,
- la non-prolifération des armes de destruction massives,
- les transports publics à Vienne.

Alors que lors de la 12ème Session à Bridgetown, les ateliers portaient sur :

- les éléments de systèmes de gestion environnementale visant à protéger les bassins versants et les écosystèmes côtiers,
- la coopération de l?UE à la compétitivité des produits de base des ACP (rhum et autres produits ACP),
- le traitement du VIH/SIDA.

Les parlementaires soulignent que l'organisation de réunions au niveau régional ou sous-régional, conformément à l'accord de Cotonou, devrait maintenant entrer dans sa phase active. Et c?est la raison pour laquelle, ils invitent l'APP à programmer des réunions de ce type en se basant sur les structures parlementaires existantes au sein du groupe ACP.

Enfin, la commission du développement a réaffirmé son plein appui à la demande de l'APP qu'un pourcentage approprié de crédits du FED soit affecté à l'éducation et à la formation politique de parlementaires et de dirigeants politiques, économiques et sociaux, dans l'intérêt d'une consolidation durable d'une bonne gouvernance, de l'État de droit, de structures démocratiques des pays concernés. Elle estime que ces ressources devraient être employées pour l'instauration d'instituts d'administration publique et pour l'éducation politique de membres des parlements locaux, des administrateurs et autres personnes occupant des postes à responsabilité dans les partis et les associations politiques des ACP.

Travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP/UE en 2006

En adoptant le rapport d?initiative de M. Thierry CORNILLET (ALDE, FR) sur les travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE (APP) en 2006, le Parlement européen se rallie largement à la position de sa commission au fond (se reporter au résumé du 21/05/2007) et se félicite de ce que cette Assemblée ait offert le cadre pour un dialogue ouvert, démocratique et approfondi en 2006 sur la négociation de futurs accords de partenariat économique entre l'UE et les ACP.

Á la lumière d?un amendement GUE/NGL adopté en Plénière, le Parlement s?est également félicité de l?adoption à Bridgetown d?une résolution d?urgence sur l?état d?avancement des négociations sur les Accords de partenariat économique, laquelle exprime l?inquiétude des représentants de l?Union et des ACP sur l?objectif global d?un développement durable dans ces pays. Un autre amendement approuvé en Plénière attend de l?APP qu?elle continue d?exprimer des positions indépendantes et qu?elle avance des propositions concrètes qui puissent servir de base de négociations aux ACP, associant pleinement la société civile et des parlements nationaux.

Parallèlement, la Plénière s?est réjouie, comme sa commission du développement, de l?engagement pris à Bridgetown par le commissaire en charge du développement et de l'aide humanitaire, de soumettre les documents stratégiques nationaux et régionaux pour les pays ACP (dans le cadre de l?ICD 2008-2013), à l'examen démocratique des parlements locaux, tout en déplorant que cette démarche n?ait pas été rendue possible. Constatant toutefois que cette démarche n'était toujours pas en vigueur, le Parlement a invité la Commission à concrétiser au plus vite cet engagement et à associer tant les parlements nationaux des ACP que la société civile, à la programmation, à la mise en ?uvre et au contrôle des documents stratégiques nationaux de l?ICD.

Confirmant la plupart de ses recommandations exprimées en commission au fond, le Parlement a également encouragé l'APP à faire des propositions concrètes sur les questions de migration ainsi qu?en matière de développement et de lutte contre la traite des êtres humains.

La Plénière a également adopté un amendement dans lequel elle a voulu exprimer sa satisfaction suite à l?adoption d?une résolution de l?APP sur la situation au Soudan qui définit une position claire sur les responsabilités du conflit dans la région du Darfour. La Plénière en a profité pour appeler la Communauté internationale à agir d?urgence et plus énergiquement, d?un commun accord avec l?Union Africaine pour mettre fin au conflit au Darfour, à la souffrance des populations civiles et au désastre humanitaire. Elle invite cette même Communauté internationale à s?assurer de l?envoi effectif d?une force multinationale, conformément au mandat du Conseil de sécurité des Nations Unies. Elle note, par ailleurs, que le gouvernement du Soudan a accepté le déplacement d?une force multinationale de maintien de la paix et espère que cela pourra constituer un premier pas vers des progrès concrets de paix au Darfour.

Pour le reste, la résolution confirme la position de la commission au fond sur le fonctionnement politique de l?APP et sur son impact sur le dialogue panafricain. Dans la foulée, le Parlement a appelé l?APP à poursuivre le dialogue avec le Parlement panafricain, en particulier sur les questions de paix et de sécurité et à adopter une position commune forte concernant l?échec de la démocratie au Zimbabwe et d?autres pays ACP. La Plénière a demandé avec insistance que les interdictions de déplacement à l?étranger de figures marquantes du gouvernement zimbabwéen soient pleinement respectées.